

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2014-0033 DP/SG du 1^{er} octobre 2014 du président de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature à l'adjoint au chef du service Indicateurs pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins

NOR : HASX1430939S

Le président de la Haute Autorité de santé,

Vu l'article R. 161-79 du code de la sécurité sociale;

Vu le décret du Président de la République du 31 janvier 2011 portant nomination du président et de membres du collège de la Haute Autorité de santé;

Vu la décision n° 2009-03-007 DAGRI du collège de la Haute Autorité de santé en date du 18 mars 2009 relative à la détermination des conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés,

Décide :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement du chef du service Indicateurs pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, délégation est donnée à Mme Rose Derenne, son adjointe, pour signer, en mon nom, et dans la limite des attributions du chef du service Indicateurs pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, tout acte relatif au fonctionnement et aux activités du service, dans la limite d'un montant maximum de 19 999 € (HT) par engagement.

Article 2

La présente décision prend effet le 1^{er} octobre 2014 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 1^{er} octobre 2014.

Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU

Acceptation de la délégation :
L'adjoint au chef du service SIPAQSS,
R. DERENNE